

APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE DE GRANDANGOULEME

2017

La réforme de la géographie prioritaire a identifié, sur le territoire de l'agglomération d'Angoulême, 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand Font, Ma Campagne (Angoulême), L'Etang des Moines (La Couronne) et Le Champ de Manoeuvre (Soyaux).

Le contrat de ville du Grand-Angoulême qui a été signé le 22 avril 2015 par 25 partenaires s'articule autour de la cohésion sociale, le cadre de vie et renouvellement urbain et le développement économique et emploi.

Les partenaires du contrat ont identifié les priorités suivantes :

- 1 – Développer l'attractivité économique des quartiers ;
 - 1-1 - Favoriser le développement économique des quartiers ;
 - 1-2 – Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi ;
- 2 – Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération ;
 - 2-1 – Améliorer la qualité résidentielle des quartiers ;
 - 2-2 – Favoriser les parcours résidentiels et l'accès au logement social à l'échelle de l'agglomération ;
- 3 – Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles ;
- 4 – Lutter contre la précarité ;
- 5 – La culture en agglomération ;
- 6 – Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins ;
- 7 – Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance.

Six axes transversaux sont en outre reconnus : jeunesse, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, promotion des valeurs de la République et la citoyenneté, le numérique et l'attractivité des quartiers.

Vous pouvez télécharger le contrat de ville de GrandAngoulême via le lien suivant :

<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/Les-contrats-de-ville>

En 2016, des groupes de travail ont été constitués sur chacune des priorités (celui de la culture se mettra en place début 2017) pour déterminer, à la suite des deux années de programmation, les principales orientations au sein de chaque thématique prioritaire.

Le Comité de Pilotage, co-présidé et réuni le 6 décembre 2016, a validé ces orientations ainsi que le plan d'égalité femmes/hommes qui sera annexé au contrat de ville.

Ces directions sont déclinées ci-après :

- Développement économique – Emploi – Formation :
 - renforcer la mobilisation des entreprises au bénéfice des demandeurs d'emploi des QPV et la promotion de la création d'activités dans ces quartiers ;
 - renforcer la promotion des événements (forums ...) auprès des publics QPV en proposant des accompagnements ;

- promouvoir l'image des quartiers comme terrain de compétences et de réussite ;
- sensibiliser les plus jeunes et leurs parents à l'éducation numérique dans une optique d'orientation vers les métiers de demain.

- Projet urbain d'agglomération

- favoriser la mixité sociale et l'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale.

- Parcours éducatif des enfants et lien avec les familles :

- intégrer les parents dans les dispositifs éducatifs et le périscolaire (parentalité).

- Lutte contre la précarité : communiquer et diffuser de l'information aux habitants pour renforcer l'accès aux droits :

- favoriser les démarches d' »aller vers » les habitants ;
- développer les actions de lutte contre le non recours.

- Accès à la santé :

- appel à projets prévention promotion de la santé ;
- développer les actions de prévention des souffrances psychologiques.

- Culture dans les quartiers :

- soutien aux partenariats des structures d'animation de proximité avec les établissements culturels de l'agglomération dans le cadre des labellisations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour des projets de création artistique avec les habitants.

- Prévention de la délinquance et de la radicalisation :

- plan d'actions de prévention de la radicalisation dans les QPV ;
- l'appel à projets Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sera lancé la deuxième quinzaine de Janvier 2017.

- Plan pour l'égalité femmes-hommes : une priorité sera donnée aux projets répondant à la mise en œuvre de ce plan.

Pour toutes les thématiques, une priorité sera également donnée aux projets répondant aux axes :

- **apprentissage de la langue française, base de l'intégration ;**
- **valeurs de la république, citoyenneté.**

PRESENTATION DES PROJETS

Cet appel à projets est destiné aux associations, organismes ou services désirant s'associer par leurs actions à la mise en œuvre du contrat de ville et notamment aux orientations citées ci-dessus.

Il a également pour objet d'informer les structures sur les modalités d'attribution des crédits identifiés en la matière par l'État (ministère de la ville), GrandAngoulême, le Conseil départemental et les communes d'Angoulême, de La Couronne et de Soyaux.

Pour la campagne 2017, les nouveaux projets et les nouvelles actions seront prioritaires, les renouvellements ne seront examinés que lorsque les bilans financiers et qualitatifs des actions financées en 2016 seront joints.

Le dépôt des demandes de subvention (2017) et des bilans financiers et qualitatifs (2016) sont dématérialisés.

Les porteurs de projet devront saisir leurs dossiers CERFA complets (n° 12156*04 et n° 15059*01) sur la plateforme extranet accessible à partir du site : addel.cget.gouv.fr

Vous trouverez ci-joint un guide d'utilisation avec, en cas de problème, les coordonnées d'une cellule d'accompagnement que vous pourrez contacter (page 5 du guide), tél : 09 70 81 86 94 – support.P147@proservia.fr

Une fois la saisie terminée, vous enregistrerez les CERFA en format PDF (en n'omettant pas l'attestation et la déclaration sur l'honneur) et les transmettez à l'adresse suivante : fabienne.rappet@charente.gouv.fr

Vous imprimerez également les CERFA et les transmettez **signés** à la préfecture à l'adresse suivante :

Préfecture de la Charente
SCPP – Politique de la ville
7-9, rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME CEDEX

Les dossiers sont à saisir au plus tard le 31 janvier 2017.

Pour toute information complémentaire, il vous est loisible de contacter :

État :

- Mme Karine BLANC, Déléguée du Préfet : 05 45 97 62 28

- Mme Fabienne RAPPET, préfecture : 05 45 97 62 98

Courriel : karine.blanc@charente.gouv.fr - fabienne.rappet@charente.gouv.fr

GrandAngoulême :

- Mme Anne DEFRENNE, responsable pôle cohésion sociale : 05 45 38 89 24

Courriel : a.defrenne@grandangouleme.fr

Mairie d'Angoulême :

- Mme Marie-Laure AGARD, chargée de mission Politique de la Ville : 05 45 38 91 02

Courriel : ml.agard@mairie-angouleme.fr

Mairie de La Couronne :

- Mme Marina GRAMMATICO, directrice générale adjointe - mairie de La couronne : 05 45 67 32 86

Courriel : m.grammatico@lacouronne.fr

Mairie de Soyaux :

- Florent-Damien MARTY, Coordonnateur CLSPD : 05 45 97 83 53 / 06 31 37 73 72

Courriel : florent-damien.marty@mairie-soyaux.fr

Conseil départemental :

- M. Frédéric WAHL, adjoint au directeur de l'action sociale territoriale : 05 16 09 76 12 / 06 08 62 72 32

Courriel : fwahl@lacharente.fr

Vous trouverez également sur les sites des mairies des notes de cadrage vous informant des priorités soutenues par leurs assemblées.